

# L'ÉCHO DES FALAISES

*Journal de Leclercville ❖ Janvier 2022*

## Message du maire

En ce début d'année 2022, je profite de l'occasion pour souhaiter à chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2022. Souhaitons-nous aussi une année remplie de joie et de santé, malgré le fait que nous soyons encore en période de pandémie.

Je débute mon message par l'annonce d'une décision que votre conseil municipal a prise en ce début d'année, soit de consacrer un espace dans l'Écho des falaises pour répondre publiquement à des questions posées par des citoyens. Les conseillers trouvent déplorable que les citoyens pour des raisons de pandémie et de recommandation de la santé publique, ne puissent pas assister aux séances du conseil et poser les questions qui les préoccupent. Lors de la période de questions, les questions et les réponses sont entendues de tous les participants et informent par la même occasion tous les participants. Donc pour la période de la pandémie la municipalité répondra à vos questions dans ce nouvel espace.

Une deuxième décision d'importance a été prise lors de la dernière séance du conseil. Soit de déplacer le bureau municipal dans l'ancien bâtiment de la Caisse Populaire. Cette décision a été murie de longue date. Des discussions informelles étaient déjà présentes à mon arrivée au poste de maire. Votre nouveau conseil municipal élu cet automne a été saisi peu de temps après sa nomination de ce questionnement. Après considération de plusieurs avantages, comme par exemple le Parc de l'Île et le camping qui sont devenus un centre d'intérêt dans cette zone de notre village, l'ancien immeuble de la Caisse Populaire se trouvant à proximité de l'action, sa construction récente ainsi que son aménagement intérieur, ont pesé lourd dans la décision de votre conseil.

L'ancien presbytère reste un immeuble patrimonial intéressant pour des activités dans la municipalité et bien que sa future vocation ne soit pas encore définie à ce jour, une réflexion débute lui trouver une vocation dans la municipalité.

Autre décision importante, puisque divers projets de développement en collaboration avec la CDECL et les Loisirs sont à venir, le conseil municipal a pris la décision de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource comme coordonnateur administratif.

Restons bienveillant les uns envers les autres afin de passer à travers cette période plus difficile qu'est la pandémie.

**Denis Richard, maire**



### Table des matières

Message du maire .....	1
Publication municipale .....	2-5
Autres informations .....	6-7

DATE DE TOMBÉE : 4 février 2022

PROCHAINE PARUTION : 11 février 2022

Veillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante : [mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)

## PRINCIPALES DÉCISIONS – SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022 (en visioconférence)

L'enregistrement audio de la séance est disponible sur le site internet de la municipalité

Prendre acte du dépôt du rapport dons-dépenses d'un candidat aux élections municipales du 7 novembre dernier. Tous les candidats ont déposé leur rapport.

Autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Autoriser le paiement de diverses factures pour un montant global de 64 075,22 \$ à prendre aux surplus non affectés et temporairement au surplus PIQM.

Autoriser le paiement de la facture à la MRC de Lotbinière pour l'équilibrage du rôle 2022-2024.

Autoriser l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne caisse et y déménager le bureau municipal d'ici la fin avril.

Adhérer à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Reporter le refinancement d'un emprunt de 125 500 \$ pour l'inclure dans un refinancement de l'ordre de 4M \$ à venir plus tard cette année.

Autoriser la directrice générale à déposer une demande à Emploi d'été Canada pour deux (2) postes étudiants.

Autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour un échange de terrains avec deux (2) citoyens.

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique – appui à Accès-Logis.

Mandater le maire pour rencontrer et négocier, au nom de la Municipalité, la vente des arrières terrains de la rue Pierre-Leclerc avec les propriétaires concernés.

Donner un avis de motion et présenter le projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Donner un mandat à un courtier pour la vente des terrains de la municipalité (rue Pierre-Leclerc et Agnès-Slayden).

Autoriser la directrice générale à faire une demande à la MRC de Lotbinière pour obtenir les documents incluant les plans et devis pour un appel d'offre pour des travaux dans la rue Saint-Jean-Baptiste.

Autoriser la directrice générale à procéder au processus d'embauche pour un.e coordonnateur.trice administratif.ve (voir l'appel de candidatures dans ce journal).

## Informations municipales

### FERMETURE DES BUREAUX

Afin de suivre les recommandations du gouvernement, le bureau municipal est fermé au public (sur rendez-vous seulement) jusqu'à nouvel ordre.

### STATIONNEMENT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de se stationner dans les rues en période hivernale.

### COLLECTE D'ORDURES ET DE RÉCUPÉRATION

Prenez note que le calendrier des collectes annuelles est disponible sur notre site internet. Nous vous rappelons que les collectes se font dorénavant le lundi.

### PATINOIRE ET GLISSADE

Comme vous avez pu le constater, notre patinoire est ouverte vous pourrez aussi profiter la glissade derrière la caserne lorsque dame nature nous apportera plus de neige :). Amusez-vous bien!



*Municipalité de Leclercville*

## APPEL DE CANDIDATURES

### Poste de Coordonnateur.trice administratif.ve

La Municipalité de Leclercville souhaite combler un poste de Coordonnateur administratif en collaboration avec la CDECL et l'OTJ.

De façon générale, les principales tâches reliées à la fonction sont :

- Faire l'accueil, répondre au téléphone.
- Mettre à jour la page Facebook et le site internet de la municipalité.
- Être à l'affût des subventions et en informer la directrice générale.
- Toutes autres tâches connexes demandées par la direction générale ou le conseil municipal.

De façon plus spécifique :

#### **CDECL**

- Mettre en place un système de réservation pour le camping.
- Faire la facturation, la gestion de la petite caisse et les encaissements (sous la supervision de la trésorière de la CDECL).
- En collaboration avec la direction générale, gérer les bénévoles assignés au Parc de l'Île (horaire, assignation des tâches, etc.).
- Accueillir les campeurs et gérer les plaintes.
- Être à l'affût des subventions et en faire les demandes (supervisé par la directrice générale).
- Créer une page Facebook dédié au Parc de l'Île et l'animer.
- Animer la page internet du Parc de l'Île sur le site de la municipalité.

#### **OTJ (loisirs)**

- Identifier les besoins d'activités en loisir avec les intervenants du milieu et la municipalité.
- Planifier le calendrier annuel et organiser des activités en collaboration avec les organismes du milieu.
- Représenter la municipalité lors des rencontres liées au loisir (MRC, URLS, etc.).
- Être à l'affût des subventions et en faire les demandes (supervisé par la directrice générale).
- Mettre aux normes les installations de loisir (en collaboration avec l'URLS).
- Participer aux réunions des bénévoles.
- Collaborer avec le comité MADA-Famille.
- Gérer la bibliothèque avec les bénévoles.
- Développer divers projets avec le milieu.

#### **Expériences / qualités recherchées**

Expérience de base en comptabilité.

Être à l'aise avec l'informatique et connaître la suite Office.

Connaissance du milieu municipal, un atout.

Ce poste nécessite une grande disponibilité, de l'autonomie, de la débrouillardise et de l'entregent.

Faites parvenir votre CV accompagné d'une lettre de motivation à l'attention de madame Lucie Beaudoin, directrice générale au [dg@munleclercville.qc.ca](mailto:dg@munleclercville.qc.ca) ou postez-le ou déposez-le dans la petite boîte brune au bureau municipal au 1014, rue de l'Église AU PLUS TARD LE 28 JANVIER 2022 À 16H.

# Municipalité de Leclercville



1014, rue de l'Église  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
[mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)  
[www.munleclercville.qc.ca](http://www.munleclercville.qc.ca)

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-172 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le conseil municipal adoptera à la prochaine séance du conseil le **7 février 2022 à 20h**, le Règlement 2022-172 intitulé Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la municipalité désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur ;

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Leclercville et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement ;

Le projet de règlement est déposé au bureau municipal au 1014, rue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité.

Donné à Leclercville, le 21 janvier 2022

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 21<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 janvier 2022.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## QUESTIONS DES CITOYENS – RÉPONSES DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2022

On vous présente ici une nouvelle section du journal émergeant principalement de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19 qui, à cause des consignes sanitaires, ne permet pas ni aux élus municipaux ni aux citoyens de se réunir en personne.

Comme certains de nos concitoyens l'ont fait, nous invitons TOUS les citoyens de Leclercville à poser leur question ou faire leur commentaire par courriel à l'adresse de la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, au [dg@munleclercville.qc.ca](mailto:dg@munleclercville.qc.ca) qui nous les transmettra. Il nous fera plaisir (maire et membres du conseil), de répondre ICI à vos questions.

**Q. Y-a-t-il une possibilité de participation à distance par des citoyens?**

**R.** Lorsque les séances du conseil sont tenues à distance ou sans public, selon les consignes sanitaires en vigueur, l'enregistrement audio est disponible normalement dès le lendemain de la séance sur le site internet de la municipalité.

**Q. Qu'en est-il du projet de bateau?**

**R.** Ce projet est en fait un module de jeux pour les enfants un peu plus âgés. Il ne s'adresse pas aux tout-petits. Il s'agit d'un projet à développer qui se fera seulement si un financement extérieur est obtenu (subvention, participation d'autres organismes, par exemple.). Ce module-bateau serait installé au Parc de l'Île.

Commentaire :

Plusieurs citoyens sont préoccupés par la sécurité sur la route

Marie-Victorin et tout particulièrement au cœur du village.

**R.** Le conseil municipal a déjà fait parvenir une lettre au MTQ dont les points mentionnés sont les suivants :

- construction d'un trottoir (prolongement du trottoir actuel) du côté nord de la route, sur une distance de 53 pieds (16,2 m), vis-à-vis du numéro civique 8006;
- traverse piétonnière localisée dans la zone entre les numéros civiques 8011 et 8006;
- traverse piétonnière instaurée à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste/rue de l'Église et de la route Marie-Victorin;
- une zone tampon à 70 km/h à l'est et à l'ouest du village entre les zones de 90 km/h et 50 km/h ou autre solution afin de réduire la vitesse aux entrées du village.

Un accusé de réception a été reçu. La suite devrait venir au printemps.

**Q. Quel usage est prévu pour la maison et l'ancienne caisse?**

**R.** Comme le conseil vient de décider, le bureau municipal sera déménagé dans le bâtiment de l'ancienne caisse d'ici la fin avril. Pour la maison du maire Boucher, le projet n'est pas encore arrêté. Nous vous tiendrons au courant du développement à ce sujet.

**Votre conseil municipal**

### Une nouvelle borne électrique à Leclercville

Au courant des derniers mois, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée à l'ancienne Caisse Populaire.

La borne est une Flo G5 de niveau 2 avec une tension de 240 V. Elle est fabriquée au Québec et permet d'ajouter en moyenne 40 kilomètres d'autonomie pour chaque heure de recharge.

Cette nouvelle borne a été installée dans le but de dépanner les électriciens dont la charge de la batterie serait faible. Quarante-neuf bornes comme la nôtre ont été installées dans quarante-neuf autres municipalités de Chaudière-Appalaches.

La recharge est entièrement gratuite pour les utilisateurs et le coût



de l'électricité est payé par la CDECL. Nous les remercions pour leur contribution.

Pour cette raison et pour favoriser l'accès à la borne en cas de besoin, nous demandons aux citoyens de limiter leur utilisation pour une période maximale de 2h30. Cette borne ne peut remplacer une borne résidentielle.

Ce projet est une initiative du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), en collaboration avec l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), et a été réalisé grâce à un financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

Pour plus d'informations : <https://creca.qc.ca/energie-et-changements-climatiques/projet-2/>

# RÉCUPÉRATION DE PLASTIQUE AGRICOLE

POUR ASSURER UNE  
AGRICULTURE DURABLE  
DANS NOTRE RÉGION



Deux façons de  
recycler à la ferme:  
collecte en sacs  
et  
compression des  
plastiques aux points  
de dépôts



**1.**

Secouer afin d'enlever  
le maximum de débris

- Les sacs sont  
disponibles sur  
demande aux  
points de dépôts



**2.**

Placer les plastiques  
distinctement dans  
un sac AgriRécup et  
bien l'attacher avec  
une corde \*

**3.**

Rapporter aux points de  
dépôts



## POINTS DE DÉPÔTS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

### *Écocentre de Saint-Flavien*

1450, rang de la Pointe-du-jour  
418-926-3407 poste 250  
L-V: 8h à 16h30

### *Corvis Coopérative Parisville*

1238, route 265 Nord  
450-783-6491 poste 1103  
L-V: 8h à 17h S: 8h à 12h

*Nouveau!*

### *Avantis Coopérative Saint-Narcisse-de-Beaurivage*

404, rue Saint-François  
418-475-6645 poste 2105  
L-V: 8h à 16h30



## RAPPEL Programme RénoRégion - 265 000 \$ disponibles pour les citoyens de Lotbinière

Ce programmes s'adresse aux propriétaires-occupants à faible revenu et vise à fournir une aide financière pour la rénovation de leur résidence. Ce programme est offert par la Société d'habitation du Québec.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) met à la disposition de la MRC de Lotbinière une enveloppe, ainsi donc, il vous serait possible de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 12 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'évaluation municipale (valeur uniformisée) de la résidence ne doit pas dépasser 120 000 \$ (excluant le terrain);

Cette propriété doit être votre résidence principale;

Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme RénoRégion au cours des dix dernières années et du programme de Réparations d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années;

Le revenu annuel brut de votre ménage ne doit pas dépasser le revenu maximum admissible qui varie selon la taille de votre ménage (voir tableau des revenus admissibles sur le site).

Si vous rencontrez toutes ces exigences, vous pourriez bénéficier de ce programme. La subvention peut atteindre 90 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$ (voir tableau des pourcentages sur le site)

**Vous devez d'abord communiquer avec la MRC de Lotbinière pour vous inscrire sur la liste d'admissibilité et on vous indiquera comment compléter votre demande.**

Formulaire d'inscription programme RénoRégion: [https://www.mrcclotbiniere.org/wp-content/uploads/2017/12/Formulaire d inscription programme Reno Region.pdf](https://www.mrcclotbiniere.org/wp-content/uploads/2017/12/Formulaire_d_inscription_programme_Reno_Region.pdf)

### NOUS JOINDRE

Si vous souhaitez obtenir plus d'information générale sur les programmes d'aide à la rénovation et sur les travaux admissibles, communiquez avec Mme Judith Rémillard, chargée de projets des programmes de la SHQ à la MRC de Lotbinière au 581 888-7300.



## Prix du patrimoine 2022 - Appel de candidatures en cours.

Faites connaître vos bons coups et posez votre candidature ou celle d'un tiers dans l'une des quatre catégories de prix :

Conservation et préservation;

Interprétation et diffusion;

Porteurs de tradition;

Mise en valeur des paysages.

Inscription sur [prixdupatrimoine.ca](http://prixdupatrimoine.ca)

Les lauréats de la MRC de Lotbinière seront dévoilés en juin !

### Pour informations:

Marie-France St-Laurent

418 926-3407, poste 222

[marie-france.st-laurent@mrcclotbiniere.org](mailto:marie-france.st-laurent@mrcclotbiniere.org)

A graphic with a dark blue background and a teal and yellow geometric shape at the top. The text is white and reads: 'APPEL DE CANDIDATURES PRIX DU PATRIMOINE Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches'. Below this, it says 'Candidatures acceptées entre le 10 janvier et le 1er mars 2022'. At the bottom left, it says 'Formulaire en ligne prixdupatrimoine.ca'. At the bottom right, there is a logo for 'LES PRIX DU PATRIMOINE' with the text 'Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches' below it.

**APPEL DE CANDIDATURES**  
**PRIX DU PATRIMOINE**  
Régions de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches

Candidatures acceptées entre  
le 10 janvier et le 1er mars 2022

Formulaire en ligne  
[prixdupatrimoine.ca](http://prixdupatrimoine.ca)

**LES PRIX DU PATRIMOINE**  
Régions de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches



## Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église  
Leclercville ( Québec ) G0S 2K0  
Tél. : 819 292-2331  
Télécopieur : 819 599-0550  
[mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)

## Membres du conseil

Denis Richard ..... Maire  
Charles-Étienne Beaudet ..... Conseiller #1 et maire suppléant  
Maxime Guimond ..... Conseiller #2  
Sophie Bédard ..... Conseillère #3  
Anthony Richard ..... Conseiller #4  
Johanne Lemay ..... Conseiller #5  
Rémi Auger ..... Conseiller #6

## Renseignements généraux

**Directrice générale :** Lucie Beaudoin

**Directrice générale adjointe :** Sylvie Lemay

**Travaux publics :**

Les Entreprises Édouard Paquette .....(418) 971-0055

**Permis et location de salles :**

Sylvie Lemay .....(819) 292-2331

**Préposé à l'entretien :**

Nicole Beaudet .....(819) 292-2331

**Location Chalet des loisirs :**

Sylvie Lemay .....(819) 292-2331

**Fabrique:**

Rachel Héroux.....(819) 292-2769



## OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00